

L'ajournement

instaurer un système d'inspection constant, analogue à celui du service d'inspection vétérinaire de la Direction de l'hygiène vétérinaire. Pour ce faire, il faut embaucher des vétérinaires qualifiés. On ne saurait minimiser les conséquences d'une interruption ou d'une réduction des services du groupe vétérinaire.

Compte tenu de ces facteurs, j'estime extrêmement alarmant le fait que le gouvernement ait choisi de fermer les yeux sur le taux de vacances qui non seulement sévit depuis plusieurs années mais qui a augmenté depuis les trois dernières. Cependant, force m'est d'accorder au Président du Conseil du Trésor le crédit qui lui revient et d'avouer que j'ai été encouragé par la réponse qu'il m'a donnée le 26 février, quand il a dit:

Je puis assurer au député que si ce groupe est victime d'injustices, elles ne manqueront pas d'être réparées au cours des négociations actuelles.

Je crois le ministre sincère. J'espère qu'il reconnaîtra l'excellent travail du groupe vétérinaire de la Fonction publique et qu'il remédiera à une injustice qui a trop duré. Les vétérinaires sont non seulement dévoués, mais dans l'ensemble, ils sont très patients. Mais la patience a ses limites. Comme on a constamment fait fi de leurs revendications et que leurs tentatives pour négocier un meilleur contrat sont demeurées vaines, leur moral s'en est ressenti.

J'exhorte le président du Conseil du Trésor à se pencher sur toutes les injustices et les inéquités dont le groupe vétérinaire est victime depuis si longtemps et à trouver une solution valable qui nous permettra d'embaucher les vétérinaires qualifiés dont le jour fédéral à désespérément besoin en leur assurant une carrière pleinement satisfaisante, et motivante ce qui n'est certes pas le cas à l'heure actuelle.

● (2205)

[Français]

M. Serge Joyal (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, il me fait plaisir d'avoir à participer à ce débat, pour répondre à l'honorable député de Grey-Simcoe (M. Mitges) et pour rétablir certains des faits qui ont été mis de l'avant lors de son intervention du 26 février dernier. Il a signalé, et je reprends un des chiffres qu'il a mis de l'avant au cours de cette intervention, que le salaire de base d'un vétérinaire qui débutait à l'emploi du ministère de l'Agriculture du Canada était de \$17,660. Le chiffre n'est pas exact, je le dis en toute déférence pour l'honorable député. Le salaire de base présentement pour un vétérinaire qui débute à l'emploi du ministère de l'Agriculture est de \$22,863, et cette base salariale de \$22,863 fait l'objet de négociation, donc est susceptible d'être rajustée au même titre que l'ensemble de l'échelle salariale qui s'applique aux vétérinaires.

Le député a mentionné également, toujours dans son intervention du 26 février 1981, que le taux de vacances des vétérinaires à l'emploi du ministère était d'au-delà de 30 p. 100 dans la section qui s'applique plus particulièrement aux inspecteurs de viande. Après vérification auprès du ministère de l'Agriculture, il appert que le taux de vacances est de 17 inspecteurs des viandes sur 287, ce qui représente environ 6 p. 100. Voilà quels sont les chiffres. Je vois l'honorable député qui hoche la tête. Ce sont les chiffres fournis par le ministère de l'Agriculture. Si l'Institut professionnel de la Fonction publique qui est l'agent négociateur au nom des vétérinaires a

des chiffres différents à mettre de l'avant, je suis certainement disposé au nom du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) à recevoir et à revoir ces chiffres.

Le député a mentionné également que les négociations traînent en longueur. Il faudrait peut-être à ce sujet rappeler un certain nombre de faits. D'abord, les négociations ont débuté en novembre 1980, elles se sont poursuivies jusqu'au mois de janvier 1981. Les négociations ont achoppé sur la question du salaire et d'autres questions connexes, à la mi-février dernier, en particulier le 6 février dernier, et à la suite de cette impasse, un conciliateur a été nommé qui a convoqué les parties et qui a pu travailler en coopération étroite avec elles du 23 au 26 février. Le 26 février, 117 des 156 vétérinaires qui travaillent dans la province de Québec et dans la province d'Ontario se sont absentés pour cause de maladie. Évidemment, cette maladie diplomatique, si je puis dire, ne trompe personne. Il s'agit simplement, en définitive, d'une forme de grève que les 117 vétérinaires en fonction dans la province de Québec et de l'Ontario ont faite cette journée-là. Par conséquent, il n'est absolument pas question que le Conseil du Trésor rembourse ou paie les indemnités dues à la suite de la maladie, à moins que l'on ne prouve de façon substantielle qu'il s'agissait véritablement de maladie, et dans le cas contraire, le ministère de l'Agriculture n'aurait d'autre choix que d'appliquer les mesures disciplinaires qui s'imposent, étant donné les circonstances.

Par conséquent, il faut rappeler que le conciliateur, depuis le 26, attend toujours un signal des parties et, compte tenu du progrès qui a été réalisé avec l'aide du conciliateur, qui est toujours en fonction, il y a de fortes chances que d'ici une semaine les négociations reprennent et que l'ensemble des parties à la table de négociations en arrivent à un règlement satisfaisant.

[Traduction]

LE LOGEMENT—LA PÉNURIE DE LOGEMENTS À VANCOUVER—
LES MESURES DU GOUVERNEMENT

M. Chuck Cook (North Vancouver-Burnaby): Monsieur l'Orateur, je prends la parole ce soir à la suite d'une question posée le 5 mars dernier au ministre responsable de la SCHL. Sa réponse—du moins à mon avis—prête quelque peu à confusion. Je ne suis pas en train de blâmer le ministre car je pense qu'il faisait son possible pour répondre de façon directe et honnête à la question posée. Je crains cependant que la manière dont il a formulé sa réponse ne risque d'induire beaucoup de Canadiens en erreur, et notamment à Vancouver.

Le ministre m'a également conseillé de vérifier mes informations. C'est ce que j'ai fait, et je tiens à lui dire ainsi qu'à la Chambre que jeudi, lorsque j'ai parlé de 800 unités de logement pour une population qui compte chaque année 30,000 habitants de plus, mes chiffres étaient exacts. Pour être plus précis, le nombre des unités dont la construction a été autorisée pour 1981 est d'environ 888, pour autant qu'on puisse le savoir.

● (2210)

Le ministre a mentionné le chiffre de 3,000 unités, mais quand on parle de la crise du logement proprement dite le chiffre est en réalité de 2,200 unités et la construction en a été autorisée l'an dernier. On peut donc dire que ces 2,200 unités